

Colloque GEDI : 16-17 novembre 2017

**Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin
5, allée Jacques Berque - Nantes**

Genre, égalité de droit et inégalités de fait. Discrimination indirecte et transversale.

Les dispositifs, entre sphère professionnelle et sphère familiale.

L'objectif de ce colloque est double. Il s'agit d'une part de mettre en discussion les recherches récentes menées dans une perspective de genre dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales sur les questions travaillées dans l'axe 3 du programme GEDI, et d'autre part, d'ouvrir la réflexion sur les projets de recherche sur le genre, à l'Université de Nantes, pour les années à venir.

Les recherches menées dans l'axe 3 du programme GEDI « Égalité de droit, inégalités de fait : travail, emploi, territoires, politiques publiques » se sont attachées principalement à la question des discriminations indirectes, en considérant que, malgré la proclamation de l'égalité de droit entre les hommes et les femmes par les systèmes juridiques des différents pays occidentaux, la persistance des inégalités de fait était constatée dans de nombreux domaines, à la fois en termes de pouvoir, de ressources économiques, et de reconnaissance sociale. C'est ainsi principalement la « discrimination indirecte », ou même « systémique » (Lanquetin, 2005 ; Burri, 2011), saisie en termes de processus, qui a été envisagée par les différentes enquêtes de terrain de l'axe. Elles se sont focalisées particulièrement sur la frontière et l'articulation entre sphère publique et sphère privée dont l'ensemble des recherches antérieures ont montré l'importance en matière d'égalité de genre.

Ainsi par exemple, alors que les politiques publiques d'égalité ciblent le plus souvent la dimension publique des discriminations de genre, les recherches sur les violences à l'égard des femmes (ENVEFF, 2000 ; Jaspard, 2001 ; Lieber, 2008, Debauche *et al.*, 2017) ont montré que, en France comme dans les autres sociétés occidentales, c'est dans la sphère privée que se situent les principaux risques de déploiement d'une violence dont les répercussions sont nombreuses pour les femmes, que ce soit dans leur vie privée, ou dans la sphère publique, en termes d'accès au logement, à l'emploi, ou plus largement, de liberté et d'autonomie. De même, dans le domaine du travail et de l'emploi, les politiques visant l'égalité, notamment salariale, se heurtent de façon récurrente à la problématique de la « conciliation » entre vie privée et vie professionnelle, dont on sait à quel point elle est réductrice (Lapeyre et Le Feuvre, 2004), mais dont la charge reste, quoi qu'il en soit, socialement attribuée aux femmes (Aliaga, 2005 ; Gregory et Milner, 2006 ; Le Bihan-Youinou et Martin C., 2006 ; Davoine et Erhel, 2007 ; Boyer et Nicolas, 2008). Ces constats posent la question des types de dispositifs et plus largement, des moyens dont disposent les pouvoirs publics, ou les différents acteurs et actrices, individuels ou collectifs, aux différentes échelles territoriales, pour lutter contre des inégalités inscrites non seulement dans l'espace public, mais aussi dans l'intimité de la vie familiale.

Certains dispositifs ont été élaborés dans un objectif explicite d'égalité, il semble donc important d'évaluer les effets de leur mise en oeuvre. Mais d'autres ont pu viser des objectifs très différents, tout en ayant un fort impact en termes de genre. Par exemple, les politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes n'ont pas été conçues dans un objectif d'égalité hommes-femmes. Mais étant donnés les inégalités de genre existantes aux âges élevés (plus de femmes plus âgées, plus souvent isolées, plus dépendantes, et disposant de moins de ressources économiques) et les modes d'investissement différents dans la solidarité familiale des plus jeunes, ces politiques ne peuvent

manquer d'avoir des effets sur la situation respective des un.e.s et des autres. Les différentes sessions du colloque s'intéresseront donc à ces différents types de dispositifs, en considérant l'impact de leur mise en œuvre effective sur l'inégalité de genre, quel que soit leur but affiché.

Du fait de leur socialisation différenciée, les acteurs et actrices sociaux eux.elles-mêmes tendent à se conformer plus ou moins à des normes de genre qui traversent les différentes dimensions de leur vie sociale, tant en public qu'en privé. Ils et elles usent aussi, plus ou moins, des différents dispositifs institutionnels mis à leur disposition par les pouvoirs publics ou par des organisations privées. Il s'agit donc aussi d'observer et de comprendre les effets de « réflexivité institutionnelle » (Goffman, 2002[1977]), et de décrire comment hommes et femmes infléchissent, ou pas, la « discrimination systémique » inscrite dans les institutions structurant la vie sociale. Plusieurs enquêtes menées par les chercheur.e.s de l'axe 3 de GEDI ont permis de repérer des processus à l'œuvre dans la reproduction, ou au contraire dans le contournement, de la domination de genre. Par exemple, les trajectoires biographiques de salarié.e.s et de dirigeant.e.s de deux entreprises familiales ont été analysées, faisant apparaître l'articulation des normes liées au monde du travail et à la sphère privée familiale. Ce sont aussi les pratiques de GRH de plusieurs collectivités locales qui ont pu être observées.

Ce colloque, organisé sur 2 jours (16-17 novembre 2017) ne permettra pas de traiter l'ensemble de ces questions. Mais il ambitionne d'éclairer la question des « dispositifs » produits par les politiques publiques ou par des acteurs privés, en focalisant sur plusieurs recherches récentes menées dans le cadre de l'axe 3 du programme GEDI, ou par des chercheur.e.s invité.e.s, en rapport avec l'(in)égalité de genre. Il s'agira également d'opérer un retour réflexif sur les questions méthodologiques et conceptuelles soulevées par ces recherches. Quatre sessions seront organisées : une première session portera sur les dispositifs, apparemment « neutres », élaborés sans visée explicite d'égalité de genre et montrera leurs effets en termes de genre ; la deuxième session interrogera l'impact en la matière de divers dispositifs conçus explicitement dans un objectif d'égalité ; la troisième session élargira la perspective en questionnant la manière dont les acteurs et actrices sociales perçoivent, utilisent et sont influencé.e.s, ou non, par divers types de dispositifs et/ou par les normes sociales ; enfin, une dernière session, portant plus particulièrement sur les dispositifs liés aux technologies numériques présentera des recherches sur les effets de ces dernières en termes d'égalité de genre et devra permettre aussi d'esquisser des pistes de recherche sur le genre dans les sociétés de l'information.

Éléments de bibliographie

Aliaga C. (2005), "Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : des écarts entre les femmes et les hommes", *Statistiques en bref*, n°4-2005.

Bereni L., Chappe V.-A. (2011), "La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique", *Politix*, n°94, pp.7-34

Boyer D., Nicolas M. (2008), "La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ?" *Recherches et Prévisions*, n°87.

Burri S. (2011), "La conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale. L'approche juridique de l'Union européenne", in *Les discriminations entre les femmes et les hommes*. Presses de Sciences Po, Milewski et Périvier (dir), pp. 253-280.

Davoine L., Erhel C. (2007), "La qualité de l'emploi en Europe : une approche comparative et dynamique", *Economie et statistique*, n°410.

Debauche A., Lebugle A., Brown E. et al. (2017), « Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », *Document de travail*, n° 29, Ined

Fassin E., Halperin J-L., *Discriminations : Pratiques, savoirs, politiques*, La documentation française, (2008).

Gregory A., Milner S. (2006), "Les entreprises et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale - Vers le modèle du « père au travail » ?" *Recherches et Prévisions*, n°85.

Jaspard M. (2001), "Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France", *Population et sociétés*, n°364.

Lanquetin, Marie-Thérèse (2005), « 11. Discrimination », *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Maruani (dir). La Découverte, pp. 85-93.

Lapeyre N., Le Feuvre N. (2004), "Concilier l'inconciliable ? Le rapport des femmes à la notion de "conciliation travail-famille" dans les professions libérales en France", *Nouvelles Questions Féministes*, n°23-3, pp.42-58.

Le Bihan-Youinou B., Martin C. (2006), "Travailler et prendre soin d'un parent âgé dépendant", *Travail, Genre et Sociétés*, n°16, pp.77-96.

Lieber M. (2008), *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question.*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Marry C., Bereni L., Jacquemart A., Pochic S. et Revillard A. (2017), *Le plafond de verre et l'Etat, la construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin.

Mercat-Bruns M. (2010), "Égalité salariale, discriminations individuelles et systémiques. Un éclairage de la jurisprudence américaine", *Revue de l'OFCE*, n°114, pp.213-236.

Poché C. (2007), *Du temps pour ses enfants - La conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale*, Nantes, Conseil économique et social des Pays de la Loire.

Ringelheim J., Herman G., Rea A. (dir) (2015), *Politiques antidiscriminatoires*, de Boeck.

Programme

Jedi 16 novembre

9h- 9h30 : Accueil

9h30 – 10h : Introduction

Françoise Le Fichant, Vice-Présidente Ressources Humaines, Université de Nantes

Annie Dussuet, Sociologie, Université de Nantes : *Les recherches dans l'axe 3 du programme GEDI*

10h – 13h Session 1 : Des dispositifs « neutres » ?

De façon apparemment paradoxale, on s'intéressera dans cette session à des politiques publiques et des dispositifs *a priori* « neutres », c'est à dire indifférents à la question de l'égalité de genre. On observera ainsi comment certains dispositifs mis en place en France ou à l'étranger dans une toute

autre perspective que celle de l'égalité, peuvent avoir des effets, positifs ou négatifs, sur cette dernière à travers les modalités de leur mise en œuvre.

- Clémence Ledoux, Sciences politiques, Nantes : *Les dispositifs socio-fiscaux pour les services aux personnes, des instruments aveugles aux inégalités ?*

En France, les instruments socio-fiscaux visant à soutenir l'emploi domestique n'ont pratiquement pas cessé d'être développés depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui et sont promus comme modèles à l'étranger. Comment ces instruments ont-ils été pensés ? Ont-ils été aveugles aux inégalités ? L'objet de cette communication sera d'interroger la logique de développement de ces instruments, en s'interrogeant à la fois sur les débats qui leur ont donné naissance et sur leurs effets.

- Olivier Giraud, Sciences politiques, CNAM-Paris : *Entre aveuglement et cynisme : pourquoi les dispositifs d'aide et de rémunération des aidant.e.s sont-ils gender-blind ?*

Depuis quelques années, se dessine en France une politique de « l'aidance », c'est-à-dire une politique du soutien, de l'encadrement, de la mobilisation, de la formation, mais aussi de la rémunération des aidant.e.s. Cette politique s'appuie sur un triple objectif : la reconnaissance, le soutien, et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces trois aspects d'une politique de l'aidance sont aux prises avec des clivages politiques forts dans le milieu associatif et qui portent sur la répartition des rôles sociaux au sein de la société, dans les familles et entre les genres. Les dispositifs publics ont fait le choix de la neutralité quant aux enjeux de genre. Comment faire sens de ces dispositifs dans deux dimensions complémentaires : en premier lieu quant à leur logique fonctionnelle (liée au statut et à l'activité d'aide), puis quant aux enjeux de genre ?

- Lydia-Maria Quart, Socio-anthropologie, WZB, Berlin : *Quelles conséquences de la marchandisation des soins à domicile aux personnes âgées en Allemagne ? (communication présentée en anglais)*

L'aide à domicile aux personnes âgées a été de plus en plus marchandisée en Allemagne au cours des 25 dernières années. À partir des résultats d'une enquête ethnographique, la communication montre comment le travail quotidien des pourvoyeurs de soin, essentiellement des femmes, est encadré par des évaluations et des instruments d'ordre économique et l'impact de ces changements sur les rapports entretenus par ces travailleuses avec leurs employeurs et leurs clients, en soulignant les enjeux d'égalité.

- Christel Chaineaud, Droit, Bordeaux : *La protection sociale du veuvage : d'un droit discriminant à un droit égalitaire ?*

La construction de la protection sociale du veuvage a été dès le début pensée dans une optique discriminante et inégalitaire. En effet, le droit a d'abord mis en place des techniques juridiques de protection de la veuve et non du veuf. Il faut dire que cette protection de la veuve n'avait pas seulement pour objectif d'assurer aux veuves des moyens d'existence décentes mais était bien souvent une protection instrumentalisée au service d'objectifs aussi divers que la défense de la famille légitime, la promotion de la natalité, la stabilisation de la main d'oeuvre salariée, le développement de l'économie nationale...S'appuyant essentiellement sur la technique des droits dérivés, le droit de la protection sociale du veuvage a contribué au maintien d'inégalités de genre mais également d'inégalités au sein du genre féminin jusqu'au début des années 2000.

13h-14h30 : Pause déjeuner

14h30- 17h30 - Session 2 : Quel impact sur l'égalité de la mise en œuvre des dispositifs visant l'égalité?

Il s'agira ici, en retraçant les modalités de mise en œuvre de quelques exemples de dispositifs visant explicitement l'égalité, d'en mesurer les effets, souhaités ou non, visibles ou non. On s'intéressera donc non seulement aux effets directs, mais aussi indirects, de dispositifs visant l'égalité, essentiellement dans le domaine professionnel, en soulignant les impensés qui les sous-tendent. La question de la méthodologie à déployer pour appréhender ces phénomènes sera également posée.

- Amy Mazur, Sciences Politiques, Washington : *L'égalité de genre en pratique / Gender Equality Policy in Practice : Enjeux Analytiques pour la démocratie*

L'évaluation de l'efficacité de la politique d'égalité des sexes est une préoccupation croissante des féministes, des spécialistes des politiques, des gouvernements et des agences internationales. L'enjeu de cette communication sera d'analyser comment il est possible de surmonter les obstacles liés aux difficultés d'évaluer les effets du genre dans la mise en œuvre de l'action publique. Elle s'appuiera sur les travaux de deux grands réseaux internationaux, ceux du GEPP, Gender Equality Policy in Practice Project, lancé depuis 2014 et sur ceux du RNGS (Research Network on Gender Politics and the State) (1995-2011).

- Gwenaëlle Perrier, Sociologie, Paris 13 : *L'objectif d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques d'emploi*

L'objectif de cette communication sera d'analyser dans quelle mesure la mise en œuvre du *gender mainstreaming* a permis la diffusion de l'objectif d'égalité dans les politiques publiques. En analysant la politique d'emploi menées par exemple à Berlin durant les années 2000, elle montrera que si le travail des avocates du *gender mainstreaming* a permis une forme d'institutionnalisation du thème de l'égalité au sein du secteur de l'emploi, sa réappropriation par les professionnel-le-s de l'emploi reste très limitée, pour des raisons liées à la fois aux modalités concrètes du processus de mise en œuvre du *gender mainstreaming* et à l'existence de freins normatifs et cognitifs chez ces professionnel-le-s.

- Anne-Françoise Bender, Sciences de Gestion, CNAM Paris : *Modalités et effets de la loi Copé-Zimmermann sur la présence des femmes dans les conseils d'administration : premiers bilans*

En vertu de la loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011, un grand nombre d'entreprises françaises doit respecter depuis 2017 un quota de 40% de personnes du sexe le moins représenté dans leurs instances de gouvernances. Les premiers bilans montrent que cette loi a été suivie d'effets mesurables et a impulsé des actions renforcées d'accompagnement des carrières des femmes dans les grandes entreprises cotées. L'enjeu d'étendre ces pratiques aux autres entreprises, et de les pérenniser, demeure.

- Sophie Rouault, Sciences Politiques, Hochschule Brême : *Gouverner l'égalité professionnelle par les quotas ? Analyse comparative du design d'un instrument d'action publique réputé coercitif*

Les quotas sont redevenus depuis une décennie un instrument privilégié des politiques d'égalité professionnelle en Europe, les décideurs publics se démarquant ainsi d'une approche basée sur le bon vouloir des acteurs économiques pour une approche (apparemment) plus « autoritaire ». A travers une comparaison des dispositifs norvégiens, suédois, français et allemand, nous développons une analyse du design (législatif) de cet instrument d'action publique pour souligner la pluralité des logiques régulatrices en jeu - coercitive, procédurale et évaluative. Il s'agira ainsi de montrer que l'efficacité (recherchée ou non) d'un tel instrument tient non seulement à la précision de son design mais aussi à son inscription dans un portfolio instrumental, comprenant des mesures d'accompagnement, visant tant à faciliter qu'à surveiller la mise en œuvre de ces quotas par les destinataires du dispositif.

Vendredi 17 novembre

9h- 12h - Session 3 : Mettre en évidence des processus discriminatoires invisibles : constats et questions méthodologiques

Cette session s'attachera à la manière dont on peut mettre à jour des processus d'invisibilisation-visibility des activités des femmes et de légitimation de l'inégalité. On tentera ainsi de faire apparaître la manière dont les normes sociales attachées au genre se traduisent par des inégalités de fait. Les questions de l'articulation entre sphère publique et sphère privée et des carrières/biographies, ainsi que de l'ancrage territorial seront particulièrement observées.

- Paulette Robic, Sciences de Gestion, Nantes : « Les trajectoires de femmes dans les entreprises familiales : ambivalence entre devoir et pouvoir »

Grâce à un certain nombre de travaux, notamment d'historiens, le rôle, tant invisible que visible, des femmes liées à la famille d'entreprises familiales, dans la conduite de celles-ci est aujourd'hui avéré. Il reste à le comprendre. Selon quels processus certaines de ces femmes acceptent de reprendre les rênes de l'affaire familiale alors que d'autres refusent ? Pourquoi des épouses jusque-là invisibles se décident à devenir dirigeantes. Pourquoi des femmes (filles, sœurs, cousines), alors salariées dans l'entreprise familiales ou une autre entreprise, choisissent de prendre la direction de l'affaire familiale? Une approche par les trajectoires apporte des éléments de réponse au processus d'invisibilisation / visibilité de ces femmes.

Erika Flahault, Sociologie, Le Mans : *Donner à voir les usages sexués de l'espace public en milieu rural par l'image : un défi méthodologique*

Les travaux du programme GEDI ont été l'occasion de réfléchir sur la mise en images des usages sexués de l'espace public. Un protocole photographique destiné à permettre une autre forme de restitution des résultats de la recherche, notamment à l'attention d'un public non académique, a été testé. L'intervention présentera la démarche, l'intérêt et les écueils de l'exercice, à partir d'images produites dans ce cadre.

Eve Lamendour, Sciences de Gestion, La Rochelle : *Entre fiction et réalité : les représentations des femmes dans les organisations à travers les séries TV*

Afin de saisir le poids des représentations sociales des rôles possibles pour les femmes dans les organisations, les séries télévisées contemporaines offrent un lieu d'investigation prometteur. La représentation des organisations dans les séries télévisées scandinaves et anglophones offre depuis 10 ans une série nouvelle des panoplies possibles pour les femmes actives : de l'*executive woman* à talons hauts et verre de vin à l'enquêtrice pugnace et asociale en passant par la chirurgienne confrontée au phénomène du plafond de verre. En revenant sur ces portraits à travers une typologie exploratrice, il est possible de saisir comment la culture populaire n'est pas seulement la chambre d'échos de stéréotypes mais permet la critique des pratiques professionnelles liées aux questions d'inégalités de genre.

- Nicole Dufournaud, Histoire, EHESS-Paris - Université Versailles Saint Quentin : *Rendre visibles les femmes : des outils numériques ?*

Les nouvelles technologies permettent plus aisément de collecter, traiter et analyser les données de la recherche. Une des répercussions est de pouvoir rendre visible le rôle économique des femmes grâce à des outils innovants et à la visualisation des informations. Je propose d'en démontrer l'efficacité en analysant les itinéraires de vie de quatre marchandes dans l'ère portuaire de Nantes aux XVIe et XVIIe siècles.

12h- 13h30 : Pause déjeuner

13h30- 16h - Session 4 : Ouverture : Genre et société de l'information– Présidence : Pascale Kuntz, informatique, chargée de mission à l'égalité, Université de Nantes – Session organisée dans le cadre de l'axe de recherche « sociétés numériques » de la MSH Ange Guépin

Cette session ouvrira sur des problématiques et des terrains non explorés jusqu'ici par les chercheur.e.s de l'axe 3, mais qui ont émergé au cours de leurs investigations et semblent particulièrement heuristiques. On posera en particulier la question des transformations sociales liées à la société de l'information qui traversent les différentes dimensions de la vie sociale et par là, doivent aussi être envisagées en termes de genre. La dimension méthodologique sera également évoquée dans cette session.

Cécile Favre, Informatique, Lyon 2 : *Les quotas pour l'égalité en questions : des chiffres, des débats, des actes et des vécus ! - Retour sur une enquête préliminaire dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine de l'informatique*

Dans le contexte de l'enseignement supérieur et la recherche, les enseignant.es chercheur.es exercent un métier comprenant de multiples facettes, avec des logiques particulières d'évolution de carrière. Ce milieu n'échappe pas aux questionnements sur l'égalité professionnelle : problématique du plafond de verre, enjeu de l'égalité de rémunération, etc. Dans un contexte où l'égalité professionnelle dispose d'une médiatisation importante, les moyens d'action sont largement discutés, notamment la mise en place de quotas. Le recours à ces politiques de quotas est controversé et fait l'objet de débats virulents, y compris au sein des milieux féministes. Au-delà des débats de principe, nous proposons ici de nous focaliser sur les premiers résultats d'une enquête de terrain qualitative par entretien qui vise l'analyse de ce type de politiques d'égalité. Cette enquête concerne plus précisément l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine de l'informatique, où les chiffres témoignent d'une discipline genrée : en moyenne 30% de femmes pour 70% d'hommes. Partant des premiers résultats de cette enquête, il s'agira de mettre en lumière en quoi les quotas peuvent constituer un levier ou un frein pour l'égalité, en étudiant à la fois les dimensions collectives et individuelles.

Chantal Morley, Systèmes d'information, Telecom Paris, *Genre et Technologies de l'information : un cadre pour construire l'inclusion des femmes*

Bien que l'étude des usages ne fasse plus apparaître de fracture numérique genrée, les femmes restent sous-représentées dans les métiers de conception et de mise en œuvre des technologies du numérique. Penser en termes d'inclusion sociale permet de sortir de ce constat pour entrer dans l'action : un cadre sera proposé pour construire l'inclusion des femmes dans le monde professionnel des TIC en favorisant une transformation de la culture et des pratiques souvent excluantes.

Annie Dussuet, Sociologie, Nantes : *Les objets connectés : quel impact sur les conditions de travail des femmes dans les services médico-sociaux ?*

On utilisera ici les résultats de plusieurs enquêtes récentes sur le travail et l'emploi dans un des secteurs de service les plus féminisés, le secteur médico-social, pour poser quelques questions sur l'impact des technologies informatiques, d'une part sur les conditions de travail et d'autre part sur les formes d'emploi, à la lumière du genre.

Pendant le colloque, affichage de l'exposition « Femmes et numérique » dans le Hall de la MSH.

Comité Scientifique et d'organisation du colloque :

Annie Dussuet – Sociologie – Université de Nantes

Erika Flahault – Sociologie – Université du Maine

Pascale Kuntz – Informatique – Université de Nantes

Clémence Ledoux – Sciences Politiques – Université de Nantes

Paulette Robic – Sciences de Gestion – Université de Nantes